



artistes allocation exceptionnelle

| L'allocation exceptionnelle du Centre national des arts plastiques (CNAP) est une aide de secours ponctuelle d'un montant de 1000 €. Elle est réservée aux artistes qui rencontrent des difficultés financières ponctuelles qui ne permettent plus au demandeur d'exercer son activité artistique de manière professionnelle et constante.

L'allocation exceptionnelle n'est pas une aide à la production ni à l'achat de matériel, pour lequel existe un autre dispositif : l'allocation d'installation pour des travaux d'aménagement et l'achat de matériel, attribuée sur procédure déconcentrée par les Directions régionales des affaires culturelles (contacter le conseiller pour les arts plastiques de votre DRAC).

Le montant du soutien est fixé à 1000 €.

La commission se réunit quatre fois par an.

| Qui peut déposer une demande ?

L'allocation exceptionnelle s'adresse aux artistes

- inscrits ou en cours d'inscription à la Maison des artistes ou à l'AGESSA
- pouvant justifier de l'antériorité de leur pratique professionnelle par un dossier artistique et un *curriculum vitae* actualisés
- justifiant d'un revenu fiscal de référence, compte tenu du quotient familial, inférieur à 1200 fois la valeur horaire moyenne du SMIC, définie par l'Institut national de la statistique et des études économiques – INSEE

Ne sont pas recevables les demandes des artistes

- ayant bénéficié d'une allocation exceptionnelle du CNAP depuis moins de 2 ans
- ayant déposé une demande d'allocation exceptionnelle dans l'année en cours
- sollicitant une aide financière relevant de l'aide au projet ou à l'achat de matériel

| Qui peut vous conseiller avant de constituer le dossier de demande ?

Magali Fradin | chargée de l'instruction des demandes
Courriel | magali.fradin@culture.gouv.fr Tél. | 01 46 93 99 71

| Comment constituer le dossier de demande ?

Le dossier de demande est constitué des pièces suivantes :

- le formulaire impérativement renseigné, daté et signé
- une demande motivée, à l'attention du directeur du CNAP, précisant la nature des difficultés financières et l'utilisation qui sera faite de l'allocation
- un *curriculum vitae* artistique actualisé
- un dossier artistique comprenant 10 images minimum
- une copie de l'attestation d'affiliation ou d'assujettissement à la Maison des artistes ou à l'AGESSA de l'année en cours
- ou pour un artiste dont la déclaration d'activité est en cours, un récépissé de déclaration de début d'activité à la Maison des artistes accompagné de l'une des deux pièces suivantes : une copie de la liasse P zéro ou un numéro SIRET délivré par l'INSEE
- le dernier avis d'imposition

- un justificatif d'identité en cours de validité (copie de la carte nationale d'identité ou passeport) et une copie de la carte de résident pour les demandeurs étrangers hors Espace économique européen (EEE) et Suisse
- un relevé d'identité bancaire (RIB)
- l'accusé de réception complété (document joint au formulaire)

Les dossiers incomplets et les formulaires mal renseignés entraîneront l'irrecevabilité de la demande.

| Quand et où déposer la demande ?

| 1^{ère} session

Date de dépôt des dossiers : **du 3 au 7 décembre 2012 inclus**

Date de la commission : le 15 janvier 2013

| 2^{ème} session

Date de dépôt des dossiers : **du 8 au 12 avril 2013 inclus**

Date de la commission : le 14 mai 2013

| 3^{ème} session

Date de dépôt des dossiers : **du 1^{er} au 5 juillet 2013 inclus**

Date de la commission : le 10 septembre 2013

| 4^{ème} session

Date de dépôt des dossiers : **du 14 au 18 octobre 2013 inclus**

Date de la commission : le 12 novembre 2013

La demande peut être déposée (de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi) ou envoyée à l'attention du directeur du CNAP, avant le terme de la date de dépôt de dossier (le cachet de la Poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Centre national des arts plastiques (CNAP)

Bureau du soutien à la création

Tour Atlantique – 1, place de la Pyramide

92911 Paris La Défense

Important : une copie du formulaire dûment rempli et de la lettre de motivation doivent impérativement être adressées à la Direction régionale des affaires culturelles (à l'attention du conseiller pour les arts plastiques) de la région du domicile du demandeur. L'avis du conseiller pour les arts plastiques sera sollicité par le CNAP.

| Qui contacter pour le suivi de la demande ?

Magali Fradin | chargée de l'instruction des demandes

Courriel | magali.fradin@culture.gouv.fr Tél. | 01 46 93 99 71

| Quelle est la procédure de sélection ? Qui décide des attributions ?

Les demandes sont instruites par le bureau du soutien à la création puis examinées par les membres de la commission d'attribution des allocations exceptionnelles en faveur des artistes composée de trois membres de droit : le directeur du CNAP (président de la commission), le directeur général de la création artistique, l'inspecteur général de la création artistique ; ainsi que de quatre représentants d'organisations professionnelles et syndicats d'artistes et d'une personnalité qualifiée dans le suivi professionnel des artistes.

La liste des membres de la commission est consultable sur le site internet du CNAP : www.cnap.fr.

Après examen des demandes et délibérations, la commission nationale consultative formule un avis sur chaque dossier. Pour les demandes ayant reçu un avis favorable, elle propose au directeur du CNAP l'attribution d'une aide. La commission peut également proposer l'ajournement ou l'irrecevabilité d'une demande.

Le directeur du CNAP décide de l'exécution de ces propositions.

| Comment sont communiqués les résultats ?

Les résultats de la commission sont communiqués exclusivement par courrier signé par le directeur du CNAP.
Le dossier est retourné dans ce même envoi.

| Comment est réglée l'allocation ?

L'aide financière du CNAP est attribuée en un seul versement, après visa du contrôleur financier.

Le bénéficiaire s'engage à déclarer le montant de l'allocation aux services fiscaux au titre de l'impôt sur le revenu, dans le cadre du régime fiscal auquel il est soumis.

Le Centre national des arts plastiques
a pour mission d'attribuer des soutiens
ponctuels aux artistes et aux professionnels
intervenant dans le champ
de la création contemporaine

| Soutiens aux professionnels

Artistes | soutien pour le développement d'une recherche artistique

Artistes | allocation exceptionnelle

Auteurs, théoriciens et critiques d'art | soutien pour le développement d'une recherche portant sur l'art contemporain

Photographes documentaires | aide à la création photographique documentaire contemporaine

Restaurateurs d'art | soutien pour l'étude et la recherche en matière de restauration d'œuvres d'art contemporain

Editeurs | aide à l'édition imprimée ou numérique

Galleries d'art | aide pour la première exposition d'un artiste, ou l'édition d'un premier catalogue

Galleries d'art | avance remboursable

Maisons de production | aide au développement, à la production et à la post- production (Image/mouvement)

Ces aides sont accordées par le Centre national des arts plastiques sur proposition de commissions nationales consultatives ou de comités d'experts. Le Centre national des arts plastiques est un établissement public administratif du ministère de la Culture et de la Communication, placé sous la tutelle de la Direction générale de la création artistique. Une documentation spécifique sur les procédures d'attribution de ces différents soutiens est disponible sur le site www.cnap.fr.



Centre national des arts plastiques

Département de la création artistique

Bureau du soutien à la création

Marc Vaudey, chef du département | Maxime Guitton, adjoint au chef du bureau

Tour Atlantique – 1, place de la Pyramide

92911 Paris La Défense

Tél. | 01 46 93 99 50

Fax | 01 46 93 99 79

www.cnap.fr



Liste
des conseillers
pour les arts
plastiques
dans les
Directions
régionales
des affaires
culturelles

| DRAC Alsace

Palais du Rhin
2, Place de la République
67082 Strasbourg Cedex
[www.culturecommunication.gouv.fr/
Regions/Drac-Alsace](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Alsace)
M. Bernard GOY
bernard.goy@culture.gouv.fr
Tél : 03 88 15 57 90

| DRAC Aquitaine

54, rue Magendie
33074 Bordeaux Cedex
<http://aquitaine.culture.gouv.fr>
M. Bertrand FLEURY
bertrand.fleury@culture.gouv.fr
Tél : 05 57 95 01 66

| DRAC Auvergne

Hôtel de Chazerat
4 rue Pascal - BP 378
63010 Clermont-Ferrand
Cedex 1
www.auvergne.culture.gouv.fr
Mme Brigitte LIABEUF
brigitte.liabeuf@culture.gouv.fr
Tél : 04 73 41 27 52

| DRAC Bourgogne

Hôtel Chartraire de Montigny
39-41 rue Vannerie
21000 Dijon
www.culture.gouv.fr/bourgogne
M. Emmanuel MICHAUD
emmanuel.michaud@culture.gouv.fr
Tél : 03 80 68 50 41

| DRAC Bretagne

Hôtel de Blossac
6, rue du Chapitre
35044 Rennes
www.bretagne.culture.gouv.fr
Mme Laëtitia BOUVIER
laetitia.bouvier@culture.gouv.fr
Tél : 02 99 29 67 93

| DRAC Centre

6, rue de la Manufacture
45043 Orléans Cedex 1
[http://www.culturecommunication.gouv.fr/
Regions/Drac-Centre](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Centre)
M. Jean-Christophe ROYOUX
jean-christophe.royoux@
culture.gouv.fr
Tél : 02 38 78 12 81

| DRAC Champagne-Ardenne

3, rue du Faubourg Saint-Antoine
51037 Chalons en Champagne
[www.culture.gouv.fr/champagne-
ardenne](http://www.culture.gouv.fr/champagne-ardenne)
M. Laurent INNOCENZI
laurent.innocenzi@culture.gouv.fr
Tél : 03 26 70 36 95

| DRAC Corse

19, cours Napoléon - BP 301
20181 Ajaccio Cedex 1
www.corse.culture.gouv.fr
M. Jean-Luc SARROLA
jean-luc.sarrola@culture.gouv.fr
Tél : 04 95 51 52 15

| DRAC Franche-Comté

7, rue Charles Nodier
25043 Besançon Cedex
www.franche-comte.culture.gouv.fr
Mme Corinne GAMB
corinne.gambi@culture.gouv.fr
Tél : 03 81 65 72 68

| DRAC Ile-de-France

45-47, rue le Peletier
75009 Paris
<http://www.ile-de-france.culture.gouv.fr/>
Mme Isabelle DELAMONT
isabelle.delamont@culture.gouv.fr
Tél : 01 56 06 50 17

| DRAC Languedoc-Roussillon

Hôtel de Grave
5, rue de la Salle Lévêque
CS 49020
34967 Montpellier Cedex 2
[http://www.culturecommunication.gouv.fr/
Regions/Drac-Languedoc-Roussillon](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Languedoc-Roussillon)
Mme Catherine DUMON-LAFUENTE
catherine.dumon@culture.gouv.fr
Tél : 04 67 02 32 17

| DRAC Limousin

6, rue Haute-de-la-Comédie
87036 Limoges Cedex
www.limousin.culture.gouv.fr
M. Antoine RÉGUILLON
antoine.reguillon@culture.gouv.fr
Tél : 05 55 45 66 76

| DRAC Lorraine

6, Place de Chambre
57045 Metz Cedex 1
[www.culture.gouv.fr/dracs/lorraine/drac
_gen.htm](http://www.culture.gouv.fr/dracs/lorraine/drac_gen.htm)
Mme Estelle BERRUYER
estelle.berruyer@culture.gouv.fr
Tél : 03 87 56 41 62

| DRAC Midi-Pyrénées

Hôtel Saint-Jean
32, rue de la Dalbade BP 811
31080 Toulouse Cedex 6
[http://www.culturecommunication.gouv.fr/
Regions/Drac-Midi-Pyrenees](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Midi-Pyrenees)
Mme Marie ANGELÉ
marie.angele@culture.gouv.fr
Tél : 05 67 73 20 18

| DRAC Nord-Pas-De-Calais

Hôtel Scrive
1, rue du Lombard
59800 Lille
[http://www.culturecommunication.gouv.fr/
Regions/Drac-Nord-Pas-de-Calais](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Nord-Pas-de-Calais)
Mme Françoise DUBOIS
francoise.dubois@culture.gouv.fr
Tél : 03 28 36 62 00

| DRAC Basse-Normandie

13, bis rue Saint-Ouen
14052 Caen Cedex 04
[http://www.culturecommunication.gouv.fr/
Regions/Drac-Basse-Normandie](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Basse-Normandie)
M. David GUIFFARD
david.guiffard@culture.gouv.fr
Tél : 02 31 38 39 77

| DRAC Haute-normandie

Cité administrative
2, rue Saint-Sever
76032 Rouen Cedex
www.haute-normandie.culture.gouv.fr
M. Jérôme FÉLIN
jerome.felin@culture.gouv.fr
Tél : 02 35 63 61 90

| DRAC Pays-de-la-Loire

1, rue Stanislas Baudry –
BP 63518
44035 Nantes Cedex
www.pays-de-la-loire.culture.gouv.fr
Mme Claire NEDELLEC
claire.nedellec@culture.gouv.fr
Tél : 02 40 14 23 67

| DRAC Picardie

5, rue Henri Daussy
80044 Amiens Cedex
[http://www.culturecommunication.gouv.fr/
Regions/Drac-Picardie](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Picardie)
M. Philippe BÉRA
philippe.bera@culture.gouv.fr
Tél : 03 22 97 33 87

| DRAC Poitou-Charentes

Hôtel de Rochefort
102 Grand-Rue - BP 553
86020 Poitiers Cedex
Mme Nathalie BENHAMOU
www.poitou-charentes.culture.gouv.fr
Tél : 05 49 36 30 25

| DRAC Provence-Alpes-Côte-d'Azur

21-23 Boulevard du Roi René
13617 Aix-en-Provence Cedex 1
www.paca.culture.gouv.fr
Mme Sandra CATTINI
sandra.cattini@culture.gouv.fr
Tél : 04 42 16 14 01

| DRAC Rhône-Alpes

Le Grenier d'Abondance
6, Quai Saint-Vincent
69001 Lyon Cedex 01
[http://www.culturecommunication.gouv.fr/
Regions/Drac-Rhone-Alpes](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Rhone-Alpes)
M. Alain RERAT
alain.rerat@culture.gouv.fr
Tél : 04 72 00 44 34 / 43 79

| DRAC Guadeloupe

22, rue Perrinon
97100 Basse Terre
<http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr/>
Mme Françoise MARIANNE
francoise.marianne@culture.gouv.fr
Tél : 05 90 41 14 71

| DRAC Guyane

95, rue du Général de Gaulle - BP 11
97321 Cayenne Cedex
www.guyane.culture.gouv.fr
Service des arts plastiques
Tél : 05 94 25 54 00

| DRAC Martinique

54, rue du Professeur Raymond Garcin
97200 Fort de France
<http://www.drac-martinique.fr/>
Mme Dominique BREBION
dominique.brebion@culture.gouv.fr
Tél : (05 96) 60 05 36

| DRAC Réunion

23, rue Labourdonnais –
BP 224
97464 Saint-Denis Cedex
<http://www.reunion.pref.gouv.fr/drac>
M. Olivier LERCH
olivier.lerch@culture.gouv.fr
Tél : 02 62 21 90 85



artistes

allocation exceptionnelle

n° dossier | réservé au CNAP |

| 1^{ère} session

Date de dépôt des dossiers : **du 3 au 7 décembre 2012 inclus**

Date de la commission : le 15 janvier 2013

| 3^{ème} session

Date de dépôt des dossiers : **du 1^{er} au 5 juillet 2013 inclus**

Date de la commission : le 10 septembre 2013

| 2^{ème} session

Date de dépôt des dossiers : **du 8 au 12 avril 2013 inclus**

Date de la commission : le 14 mai 2013

| 4^{ème} session

Date de dépôt des dossiers : **du 14 au 18 octobre 2013 inclus**

Date de la commission : le 12 novembre 2013

Demandeur | Mme M.

Nom | _____ Prénom | _____

Pseudonyme | _____

Date de naissance | _____ Nationalité | _____

Adresse | _____

Code postal | _____ Ville | _____

Région | _____

Tél. | _____ Tél. mobile | _____

Site internet | _____ Courriel | _____

cocher cette case si vous souhaitez être informé de l'actualité du CNAP.

Domaine | cocher une seule case correspondant à la dominante de votre pratique |

- | | | | |
|--------------------------------------|---|--|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> peinture | <input type="checkbox"/> sculpture | <input type="checkbox"/> nouveaux médias | <input type="checkbox"/> installation |
| <input type="checkbox"/> performance | <input type="checkbox"/> création sonore | <input type="checkbox"/> arts décoratifs | <input type="checkbox"/> graphisme |
| <input type="checkbox"/> design | <input type="checkbox"/> dessin estampe gravure | <input type="checkbox"/> photographie | <input type="checkbox"/> vidéo |

Situation professionnelle |

Formation | _____

Depuis combien de temps êtes-vous affilié ou assujetti à la Maison des artistes ou à l'AGESSA ? | _____

Votre activité artistique est-elle votre activité principale ? | oui non

Si vous exercez une activité professionnelle complémentaire à votre activité artistique, précisez laquelle | _____

Statut sous lequel vous exercez cette autre activité |

fonctionnaire profession libérale salarié autre (préciser) | _____

Revenu fiscal de référence | _____ Nombre de part(s) | _____ |

Motivation de la demande |

Résumer la nature de vos difficultés financières | _____

Indiquer l'utilisation envisagée de l'aide sollicitée | _____

Engagement du demandeur |

Je, soussigné(e), | _____

déclare avoir pris connaissance des conditions de recevabilité et des éléments du dossier à fournir et m'engage à y souscrire.

Liste des pièces à fournir impérativement |

- une demande motivée, à l'attention du directeur du CNAP, précisant la nature des difficultés financières et l'utilisation qui sera faite de l'allocation
- un *curriculum vitæ* artistique actualisé
- un dossier artistique comprenant 10 images minimum
- une copie de l'attestation d'affiliation ou d'assujettissement à la Maison des artistes ou à l'AGESSA de l'année en cours
ou pour un artiste dont la déclaration d'activité est en cours, un récépissé de déclaration de début d'activité à la Maison des artistes accompagné de l'une des deux pièces suivantes : une copie de la liasse P zéro ou un numéro de Siret délivré par l'INSEE
- le dernier avis d'imposition 2012 (sur les revenus 2011)
- un justificatif d'identité en cours de validité (copie de la carte nationale d'identité ou passeport) et une copie de la carte de résident pour les demandeurs étrangers hors Espace économique européen (EEE) et Suisse
- un relevé d'identité bancaire (RIB)
- l'accusé de réception complété (document joint au formulaire)

Je m'engage à transmettre au conseiller pour les arts plastiques de ma région la copie du formulaire et de la lettre de motivation.

Je déclare, par ailleurs, assurer la responsabilité des pièces confiées au CNAP et ne saurais rendre celui-ci responsable en cas de perte, vol ou dégradation du dossier.

Fait à | _____

Le | _____



**Centre national
des arts plastiques | soutien à la création | 2013**

Affaire suivie par |
Magali Fradin
magali.fradin@culture.gouv.fr
Tél. | 01 46 93 99 71

n° dossier (réservé au CNAP)

13 | _____

Paris | le _____

Inscrire dans le cadre ci-dessous vos coordonnées postales

Accusé de réception

Le bureau du soutien à la création accuse réception de votre dossier d'allocation exceptionnelle, pour la commission en date du | _____

NB | Cet accusé de réception n'atteste pas de la recevabilité de votre demande.

Centre national des arts plastiques

Département de la création artistique

Bureau du soutien à la création

Marc Vaudey, chef du département | Maxime Guitton, adjoint au chef du bureau

Tour Atlantique – 1, place de la Pyramide

92911 Paris La Défense

Tél. | 01 46 93 99 50

Fax | 01 46 93 99 79

www.cnap.fr